



Autorite parentale restituée?

Par **kmelia24**, le **02/12/2011** à **11:38**

Bonjour,

j'ai une fille de 11 ans qui a été reconnue par son "père" 1 an après sa naissance ou a été accordé droit de visite, pension alimentaire. Ce monsieur n'a pas respecté le jugement donc il a été destitué de ces droits parentaux, mais il veut repasser au tribunal. Est-ce que l'autorité peut lui être redonnée? Sa fille ne le connaît pas, il n'a pas donné signe de vie depuis 10 ans, elle ne le connaît pas. Merci de me dire ce qu'il peut avoir en voulant passer devant la justice, merci :(

Par **pat76**, le **02/12/2011** à **18:07**

Bonjour

On lui demandera d'abord pourquoi il a attendu une si longue période (10 ans) pour demander à retrouver ses droits.

La première question sera: "payez-vous régulièrement la pension alimentaire?"

Ensuite, une enquête sera faite pour savoir comment il vit.